

SERVICE DEPARTEMENTAL
D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE SEINE ET MARNE

SOUS-DIRECTION TECHNIQUE-INFRASTRUCTURES
GROUPEMENT TECHNIQUE-LOGISTIQUE
SERVICE MATERIELS
SERVICE ADMINISTRATION FINANCES COMMANDE PUBLIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU 24 JUIN 2024

P.V. n° 134
Dossier n° 10

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1424-29,

VU la délibération PV n°130 - dossier n°11 votée le 10 novembre 2023 par le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne, relative à Souscription au pacte capacitaire de Sécurité Civile « autres moyens dédiés aux risques, en dehors des feux de forêts »,

VU le mémoire de la Présidente du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de Seine-et-Marne relatif à la souscription au pacte capacitaire de Sécurité Civile « Risques complexes et émergents »,

VU la présentation, pour information, au Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires et au Comité social territorial, en date du 24 juin 2024,

VU les avis émis,

Décide à l'unanimité

Sous réserve de confirmation de l'engagement de l'Etat (nature et nombre des moyens financés, montants de subvention) :

- D'approuver les projets d'acquisition de matériels de lutte contre les feux industriels et de matériels de surveillance et recherche sur la période 2024 à 2027, dans le cadre du pacte capacitaire de Sécurité Civile « risques complexes et émergents » ;
- Prendre en compte dès maintenant l'acquisition du robot et des deux FMOGP (fourgon mousse grande puissance) qui seraient intégrés dans le PPE 2025-2027 ;
- De m'autoriser à signer la convention de cofinancement entre l'Etat et le SDIS 77.

La Présidente du Conseil d'administration



Isoline GARREAU